

Faites reconnaître l'engagement de votre commune dans une démarche « zéro pesticide »

Engagements de la labellisation « commune sans pesticide »



La labellisation « commune sans pesticide » initiée dans le cadre des chartes d'entretien des espaces publics déployées en région Auvergne-Rhône-Alpes a pour but de valoriser les communes ayant supprimé dans la durée l'emploi de tout produit phytosanitaire pour l'entretien de tous les espaces communaux, cimetières et terrains de sport compris. L'utilisation de produits de faible risque, de produits de biocontrôle ou de produits autorisés en Agriculture Biologique n'est par conséquent pas compatible avec la validation de ces labels, bien que toujours tolérée par la réglementation actuelle.

- **Arrêt d'utilisation de tout produit phytosanitaire sur tout le territoire communal** depuis au moins un an
- **Elimination des produits phytosanitaires stockés sur la commune**
- **Sensibilisation des administrés**

Détails de la prestation

La prestation est réalisée par FREDON Auvergne Rhône-Alpes, structure animatrice de la charte d'entretien des espaces publics déployée sur votre territoire. Elle comprend :

- **Visite de contrôle** du respect des engagements du label « commune sans pesticide » (cf : cahier des charges pour la labellisation « commune sans pesticide »). Les engagements du label « Terre saine, communes sans pesticide » sont consultables sur le site www.ecophyto-pro.fr rubrique Label Terre saine.
- **Participation à une journée technique et d'échanges durant laquelle une remise du label « commune sans pesticide » sera réalisée si la commune est au « zéro phyto » ;**
- **Fourniture d'éléments de sensibilisation** des administrés : mise à disposition sous format informatique d'articles à diffuser dans le bulletin communal... ;
- **Promotion et valorisation à l'échelle régionale** des communes engagées et labellisées : relais par les médias, site internet etc.

Tarification

Les communes souhaitant bénéficier de cette labellisation devront s'acquitter d'un montant de **420 € HT**.

FORMULAIRE A NOUS RETOURNER

Par courrier : Fredon Auvergne Rhône-Alpes, 02 Allée du Lazio - ZI Champ Dolin, 69800 SAINT-PRIEST

Par mail : contact@fredon-rhone-alpes.fr

COMMUNE DE

Ma commune est engagée dans la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Ma commune est entretenue sans produit phytosanitaire pour tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité territoriale

Ma commune est intéressée par les reconnaissances suivantes :

Label « commune sans pesticide » de la Charte d'entretien des espaces publics

Label national « Terre saine, communes sans pesticides »

Nom du contact :

Fonction :

Tél : / / / /

Mail :

Adresse postale :

Pré-diagnostic des pratiques d'entretien des espaces publics à compléter :

La commune dispose d'un plan de désherbage ou d'un plan de gestion différenciée :

Oui Non

Utilisation d'herbicides pour gérer les mauvaises herbes (exemple : glyphosate, acide pélargonique ...) :

Oui Non

Utilisation d'insecticides (exemple : Bacillus thuringiensis...) : Oui Non

Utilisation de fongicides (exemple : bouillie bordelaise...) : Oui Non

Utilisation d'anti-limaces (exemple : Sluix HP, Ferramol...) : Oui Non

Date et signature du Maire